

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2012**

Secteur des opérations régionales			
<i>Vérification des infrastructures communautaires dans les réserves</i>			
DATE D'APPROBATION : 22 FÉVRIER 2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Le sous-ministre adjoint principal, Secteur des opérations régionales (SOR), doit veiller à ce que l'on achève rapidement la mise en œuvre de la Stratégie de mesure du rendement.</p>	<p>La Direction générale des infrastructures communautaires (DGIC) s'emploiera à terminer rapidement la mise en œuvre de la Stratégie de mesure du rendement du Programme d'immobilisations et d'entretien (PIE), ce qui suppose de déterminer des seuils et des cibles pour chacun des 20 indicateurs, d'examiner les outils de programme pour assurer une mesure appropriée des indicateurs de rendement et de rendre compte d'un certain nombre de projets pilotes en cours qui favoriseront la mise en œuvre efficace de la Stratégie. Des 20 indicateurs de rendement clés (IRC) du PIE, seuls 5 ne comportent pas de seuils ou de cibles. On fixera des cibles et des seuils pour 3 autres indicateurs (visant le logement et les écoles) d'ici l'automne 2012. Les retards pour ces 3 indicateurs sont liés à la nécessité de mettre au point de nouveaux outils et processus d'inspection des</p>	<p>Mars 2013</p>	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2012**

Secteur des opérations régionales			
<i>Vérification des infrastructures communautaires dans les réserves</i>			
DATE D'APPROBATION : 22 FÉVRIER 2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>associés aux grands projets d'immobilisations soient rendues officielles et consignées par écrit;</p> <p>- des consignes sur toute mesure d'atténuation propre à la gestion des activités liées aux infrastructures et issue du processus d'évaluation générale du Ministère soient élaborées et communiquées.</p>	<p>Cadre de contrôle de gestion du PIE et veillera à ce qu'on documente ces évaluations comme il se doit et à ce qu'on les utilise dans le cadre de l'examen annuel des dossiers de projet.</p> <p>La DGIC intégrera dans le Cadre de contrôle de gestion un régime de gouvernance fondé sur le risque qui présentera en détail les mesures d'atténuation propres à la gestion des activités liées aux immobilisations selon l'ampleur du projet et le risque posé par le bénéficiaire.</p>	<p>Avril 2011</p>	<p>fermer le dossier à la suite de la mise à jour du 30 septembre 2011.</p> <p>Des lignes directrices sur l'évaluation et l'atténuation du risque ont été ajoutées au Cadre de contrôle de gestion. La DGIC effectue des visites de supervision dans toutes les régions et étudie les dossiers de projets pour vérifier que la documentation et les pratiques en matière de gestion du risque sont adéquates.</p> <p>SVE : Terminé</p> <p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31 mars 2012, on demandait de fermer le dossier à la suite de la mise à jour du 30 septembre 2011.</p> <p>On a révisé le Cadre de contrôle de gestion afin d'y ajouter un régime de gouvernance fondé sur le risque (Cadre de contrôle de gestion, p. 7 à 11 et p. 49 et 50). Les approbations de projet, la supervision et les contrôles sont maintenant fondés sur l'ampleur du projet et sur le risque posé par le bénéficiaire. Le respect de cette exigence est vérifié lors des visites de supervision effectuées dans les régions (jusqu'à maintenant, trois visites du genre ont été menées : Thunder Bay, Vancouver et Toronto).</p> <p>SVE : Terminé</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2012**

Secteur des opérations régionales			
<i>Vérification des infrastructures communautaires dans les réserves</i>			
DATE D'APPROBATION : 22 FÉVRIER 2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>3. Le sous-ministre adjoint principal, SOR, doit veiller à ce que le Cadre de contrôle de gestion soit élargi pour que l'on puisse y ajouter le financement de petits projets d'immobilisations et de projets de F et E, et à ce qu'un ensemble complet de documents d'orientation à l'appui du Cadre soit mis en place comme prévu et au bon moment.</p>	<p>La DGIC ajoutera au Cadre de contrôle de gestion du PIE des sections sur les petits projets d'immobilisations et les projets de F et E.</p> <p>La DGIC poursuivra l'élaboration un protocole complet concernant les infrastructures financées par AADNC. Le protocole comprendra un ensemble complet de documents d'orientation à l'appui du Cadre de contrôle de gestion. Il sera en place dès avril 2011 et mis à jour au fur et à mesure que l'on rédigera de nouveaux documents d'orientation concernant les grands projets d'immobilisations, les petits projets d'immobilisations et les projets de F et E.</p>	<p>Mars 2012 (ajout de la composante sur le F et E au Cadre de contrôle de gestion)</p> <p>Septembre 2012 (ajout de la composante sur les petits projets d'immobilisations au Cadre de contrôle de gestion)</p>	<p>État : En attente Mise à jour/Justification (en date du 30 septembre 2012)</p> <p>En raison d'un éventuel changement de méthodologie, le travail sur le Cadre de contrôle de gestion a été suspendu jusqu'au prochain exercice financier (2013-2014). À cet égard, la Direction générale des investissements communautaires (DGIC) dirige présentement un projet pilote dans la région de l'Ontario; les modifications suggérées seront mises en œuvre à compter du 1^{er} avril 2012, mais uniquement dans cette région. Lorsque les résultats des changements apportés en Ontario aux petites immobilisations ainsi qu'aux méthodes de fonctionnement et d'entretien seront connus, la DGIC procédera aux changements dans les autres régions, puis modifiera le Cadre de contrôle de gestion en conséquence, plus tard au cours de l'exercice 2013-2014.</p> <p>Un protocole concernant les infrastructures financées par AADNC a été élaboré et fourni aux bénéficiaires des Premières Nations en avril 2011. Ce protocole restera un document évolutif qui sera révisé au besoin afin de tenir compte des nouveaux codes, des nouvelles normes, des nouveaux protocoles, etc., qui entreront en vigueur.</p> <p>SVE : Continue de suivre la progression du dossier. Les protocoles ont été fournis aux bénéficiaires des Premières Nations.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2012**

Secteur des opérations régionales			
<i>Vérification des infrastructures communautaires dans les réserves</i>			
DATE D'APPROBATION : 22 FÉVRIER 2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>4. Le sous-ministre adjoint principal, SOR, doit veiller à ce qu'un cadre exhaustif de contrôle et de surveillance prévoyant la tenue de vérifications de la conformité soit appliqué aux grands projets d'immobilisations et au financement des petits projets d'immobilisations et des projets de F et E.</p>	<p>La DGIC collaborera avec les bureaux régionaux pour faire fond sur les pratiques actuelles de surveillance et de conformité afin de veiller à ce que les pratiques en ces matières employées pour tous les volets de financement du PIE soient convenables.</p> <p>La DGIC veillera à ce que les activités et les exigences en matière de surveillance et de conformité soient officiellement intégrées aux documents de gouvernance du Programme.</p>	<p>Mars 2012</p>	<p>État : En cours Mise à jour/justification : En date du 31 mars 2012 :</p> <p>Des travaux sont en cours afin d'ajouter une composante sur le fonctionnement et entretien et sur les petites immobilisations au Cadre de contrôle de gestion, y compris la supervision et les exigences en matière de conformité. On prévoit avoir terminé en septembre 2012. Aucun régime de conformité et de surveillance propre au PIE ne sera créé. On l'harmonisera plutôt aux lignes directrices ministérielles sur la vérification des bénéficiaires et aux autres approches en matière de conformité et de surveillance.</p> <p>En 2012-2013, la DGIC collaborera avec le Secteur de la vérification et de l'évaluation ainsi qu'avec le Centre d'expertise des paiements de transfert pour mener des vérifications chez les bénéficiaires afin de mettre l'accent sur les principales activités d'infrastructures bénéficiant d'un financement.</p> <p>SVE : Terminé.</p>